

Ville de Saint-Basile, le 25 juin 2024

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 25 juin 2024, à 19h00.

Sont présents :

M. Martial Leclerc,	Siège #1	M. Mathias Piché,	Siège #4
Mme Lise Julien,	Siège #2	Mme Karina Bélanger,	Siège #6
M. Bertrand Thibaudeau,	Siège #3		

Est absent :

M. Denys Leclerc, Siège #5

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Guillaume Vézina, maire.

Sont également présents :

Madame Annie Thériault, Directrice générale et assistante-greffière.

Madame Manon Jobin, Directrice générale adjointe, trésorière-greffière par intérim.

172-06-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la présente séance est légalement constituée.

QUE le point 9.1 soit retiré de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

ADOPTÉE

173-06-2024

DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE (N/D : 103-130)

CONSIDÉRANT les exigences de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* et après la lecture par monsieur le maire Guillaume Vézina du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2023 ;

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le rapport du maire soit accepté et diffusé dans le journal municipal « Les bruits d'ici » édition de juillet 2024 ainsi que sur le site web de la Ville.

ADOPTÉE

174-06-2024

**AUTORISATION À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRAND PORTNEUF–
PROGRAMME DE SUBVENTION DE LOYER PSL-ACL**

CONSIDÉRANT QUE l'OMH du Grand Portneuf s'est ainsi vu autoriser un (1) loyer supplémentaire subventionné pour les Habitations Papillon des Jardins;

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'Office municipal d'habitation à gérer un (1) loyer supplémentaire dans le cadre du programme de subvention de loyer PSL-ACL et s'engage à défrayer dix pour cent (10%) des coûts de subvention.

QUE copie soit transmise à madame Lyne Juneau, directrice de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

175-06-2024

DIRECTIVE DE CHANGEMENT A-10 AGRANDISSEMENT CASERNE ET HÔTEL DE VILLE (#1901)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile a octroyé le contrat à Construction Côté et Fils Inc. pour les travaux d'agrandissement de la caserne et de l'hôtel de ville, résolution 295-11-2023:

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont portées aux plans sur les produits à installer ainsi qu'aux plans pour construction à la suite des conditions du chantier de la nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé est de 13 311.13 \$ plus taxes, selon le bordereau de prix reçu et recommandé par Claudie Terrier, architecte chez Patriarche ;

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la directive de changement A-10 sous les recommandations de Patriarche au montant de 13 311.13 \$, plus taxes, et autorise le coordonnateur en infrastructures municipales, à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

QUE le coût de ces travaux soit payé par les règlements d'emprunt nos 13-2020 et 04-2023 et inscrit au poste budgétaire numéro « 23 02310 710 ».

ADOPTÉE.

176-06-2024

**OCTROI DE CONTRAT-
MISE AUX NORMES AQUEDUC SAINTE-ANNE (# PROJET 2018)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de mise aux normes de son système de traitement d'eau potable pour l'usine sur le rang Sainte-Anne ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites offres de prix ont été reçues et comparées:

Construction THORCO inc.	3 883 303.33 \$
Coffrage ALLIANCE Ltée	4 165 751.21 \$
ALLEN Entrepreneur Général Inc.	4 128 670.29 \$
Les excavations LAFONTAINE Inc.	4 417 605.78 \$

Sur la proposition de madame Lise Julien, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission la plus avantageuse pour les travaux du projet mentionné ci-dessus du soumissionnaire construction THORCO Inc. au coût de 3 883 303.33 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit assumée en entier par le programme de subvention PRIMEAU 2023 ainsi que la TECQ et inscrite au poste budgétaire no 23 05410 710.

QUE le coordonnateur de projet en infrastructures municipales est nommé comme représentant municipal.

ADOPTÉE

177-06-2024

AVIS DE MOTION

Projet de règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Basile

Je, soussigné Martial Leclerc, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Basile.

Et j'ai signé : monsieur Martial Leclerc, conseiller

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement 04-2024 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Basile fait l'objet d'une présentation et d'un dépôt à la présente séance.

178-06-2024

**AUTORISATION DE PAIEMENT
DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a reçu une facture à payer pour le traçage de bandes de démarcation ;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé est de 37 069,83 \$ (taxes incluses) et le prix est conforme à la demande de prix - résolution no 075-03-2024 ;

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement de la facture no 1446 à l'entreprise Durand Marquage et Associés Inc. au montant de 37 069,83 \$ (taxes incluses).

QUE ce montant soit inscrit au poste budgétaire no « 02 35500 635 ».

ADOPTÉE

179-06-2024

DÉCOMPTE NUMÉRO 4
AGRANDISSEMENT CASERNE ET HÔTEL DE VILLE (#1901)

CONSIDÉRANT QUE madame Claudie Tessier, architecte chez Patriarche, nous recommande, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024, le paiement du décompte numéro 4 auprès de Construction Côté & Fils Inc. pour le projet suivant :

- Agrandissement de la caserne et réaménagement de l'hôtel de ville (#1901)

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux selon le décompte numéro 4 est de l'ordre de 759 211.10 \$, taxes en sus, correspondant aux travaux du 1^{er} au 31 mai 2024 incluant le coût de l'avenant #3 regroupant les directives de changements acceptés jusqu'au 31 mai 2024;

QU'un montant de 75 921.11 \$ représentant 10 % de la facture soit retenu tel que la recommandation de paiement ;

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement à Construction Côté & Fils Inc. de l'ordre de 683 289.99 \$, taxes en sus.

QUE le coordonnateur de projet en infrastructures municipales soit autorisé à signer ledit décompte numéro 4 et tout document pour donner plein effet aux présentes.

QUE le coût de ces travaux soit payé par les règlements d'emprunt no 13-2020 et 04-2023 approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) au montant de 10 338 473\$ et inscrit au poste budgétaire numéro « 23 04291 710 ».

ADOPTÉE

180-06-2024

EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJETS (N/D: 02-200)

CONSIDÉRANT le départ du chargé de projets, il y avait lieu de procéder à son remplacement ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse des candidatures et après entrevues des candidats, le comité de sélection a recommandé l'embauche de monsieur Alexis Belle-Isle ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Belle-Isle est entré en fonction le 13 mai 2024;

Sur la proposition de madame Lise Julien, **il est résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine l'embauche de monsieur Alexis Belle-Isle au poste de chargé de projets.

QUE les conditions de travail de Monsieur Belle-Isle sont celles du contrat de travail des employés(es) municipaux, et relèvent hiérarchiquement de la directrice générale.

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine la signature de Guillaume Vézina, maire, ainsi que Annie Thériault, directrice générale du contrat de travail intervenu avec monsieur Alexis Belle-Isle pour le poste de chargé de projets.

ADOPTÉE

181-06-2024

**NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR EN
HYGIÈNE DU MILIEU ET EN INFRASTRUCTURES (N/D: 02-200)**

CONSIDÉRANT le départ du coordonnateur en hygiène du milieu et en infrastructures, il y a lieu de procéder à son remplacement ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'affichage du poste à l'interne, monsieur Michaël Paquet, déjà à l'emploi de la ville de Saint-Basile au poste de journalier a manifesté son intérêt ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite de l'analyse de sa candidature, et à une entrevue, le comité recommande de procéder à la nomination de monsieur Michaël Paquet ;

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, **il est résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la nomination de monsieur Michaël Paquet au poste de coordonnateur en hygiène du milieu et en infrastructures.

QUE les conditions de travail de Monsieur Paquet seront celles du contrat de travail des employés(es) municipaux, et relèvent hiérarchiquement de la directrice générale.

QUE cette nomination soit effective à partir du 17 juin 2024.

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise, Guillaume Vézina, maire, ainsi que Annie Thériault, directrice générale à signer le contrat de travail à intervenir et à affecter monsieur Michaël Paquet au poste de coordonnateur en hygiène du milieu et en infrastructures.

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise de procéder à une ouverture de poste afin de remplacer le poste de journalier qu'occupait Monsieur Paquet.

ADOPTÉE

182-06-2024

**NOMINATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL À ÉMETTRE
DES CONSTATS D'INFRACTION**

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile désigne le fonctionnaire suivant, Antoine Perreault, stagiaire en génie civil, pour l'application des règlements suivants et les autorise à délivrer, au nom de la Ville, tout constat d'infraction relativement aux infractions commises en vertu des règlements suivants :

- Règlement de zonage numéro 07-2012,
- Règlement sur l'utilisation de l'eau potable numéro 13+-2021,
Règlement relatif à la sécurité et à la qualité de vie numéro RMU-2021.

CONSIDÉRANT QUE les exigences légales des dites fonctions sont précisées à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q.,c.c-19) et ses lois connexes.

ADOPTÉE

183-06-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h10.

ADOPTÉE

Guillaume Vézina,
Maire

Manon Jobin,
DGA, trésorière-greffière par intérim